COP 26

Déclaration de Son Excellence
Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président de la Commission Climat du
Bassin du Congo

Glasgow (Royaume-Uni), le 1^{er} novembre 2021 *(3 minutes)*

Déclaration de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo

(1^{er} novembre 2021)

- Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernements,
- Distingués Délégués,
- Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant tout propos, d'exprimer mes sincères remerciements à Sa Majesté la Reine Elisabeth II, au Gouvernement et au Peuple du Royaume-Uni, pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui ont été réservés à ma délégation et à moi-même.

Permettez-moi aussi, en ma qualité de Président de la Commission Climat du Bassin du Congo regroupant 16 États d'Afrique Centrale et de l'Est, ainsi que le Royaume du Maroc, de dire toute l'importance que nous accordons à cette COP 26, particulièrement cruciale pour l'avenir de l'Humanité.

Mon pays, la République du Congo, se situe au sein du Bassin du Congo, cet immense massif de forêts et de tourbières qui est aujourd'hui le premier capteur de carbone net de la planète après la déforestation de l'Amazonie.

À elles seules, les tourbières de la Cuvette Centrale séquestrent 31 milliards de tonnes de carbone, soit trois années d'émissions mondiales. La place qu'occupe le Bassin du Congo dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris est donc absolument incontournable.

Vous l'avez clairement compris : le Bassin du Congo rend au Monde des services écosystémiques inestimables. Mais, que reçoit-il en échange ? Hélas, très peu.

En effet, les pays industrialisés, à qui incombe la responsabilité historique du dérèglement climatique, se montrent réticents à mobiliser les financements nécessaires à la concrétisation de leurs engagements. Les grandes difficultés auxquelles se heurte l'application de l'Article 6 de l'Accord de Paris, qui engage les pays riches à soutenir les efforts d'atténuation et surtout d'adaptation des pays en développement, en sont la preuve évidente.

La République du Congo, en ce qui la concerne, a déjà soumis au Secrétariat de la Convention sa Contribution Déterminée au niveau national révisée. Nos ambitions, qui prennent en compte l'ensemble des secteurs d'émission des gaz à effet de serre, ont été rehaussées et la République du Congo fait figure d'élève modèle au palmarès de l'écologie mondiale.

Je ne cesse de le répéter sur toutes les tribunes, depuis le Sommet de Rio en 1992, la détermination des pays du Bassin du Congo en général, et celle de la République du Congo en particulier à préserver ce vaste ensemble est totale. Toutefois, cet engagement va de pair avec la volonté, tout aussi inexorable, de poursuivre notre développement économique et social, pour le bien-être de nos populations. Ces deux objectifs ne s'excluent pas, ils se complètent.

Exiger de nous un ralentissement de notre développement pour que la Planète respire mieux, serait en effet profondément, injuste et même immoral.

C'est pourquoi vous me permettrez de faire ici, une fois de plus, le plaidoyer du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, initiative commune des pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo auxquels s'est joint le Royaume du Maroc, et qui n'attend plus qu'à être abondé avec l'engagement de tous nos partenaires.

En prenant la décision de protéger et de conserver le Bassin du Congo pour le bien de l'humanité, nous avons su prendre nos responsabilités.

A chacun désormais d'assumer les siennes.

Je vous remercie.